

KIT POLITIQUE DE LA VILLE DE NORMANDIE



Septembre
2023



ORS • CREAMI
NORMANDIE

CENTRE RESSOURCES SANTÉ, VULNÉRABILITÉS
& POLITIQUE DE LA VILLE



Sommaire



PREMIÈRES CLÉS DE COMPRÉHENSION

P.05	<u>Lexique et Clés de la politique de la ville</u>
P.06	<u>Repères historiques</u>
P.07	<u>Instances et organismes nationaux</u>
P.08	<u>Géographie prioritaire</u>
P.09	<u>Quelques indicateurs clés</u>
P.10	<u>Le contrat de ville</u>

LA COHÉSION SOCIALE

P.11	<u>Education</u>
P.15	<u>Accès au droit</u>
P.16	<u>Prévention, justice et sécurité</u>
P.18	<u>Promotion du lien social</u>
P.20	<u>Accès à la culture</u>
P.22	<u>Promotion de la santé</u>

RÉNOVATION URBAINE ET CADRE DE VIE

P.24	<u>Rénovation urbaine et cadre de vie</u>
------	---

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET EMPLOI

P.26	<u>Aide aux entreprises</u>
P.30	<u>Emploi et insertion professionnelle</u>

AXES TRANSVERSAUX

P.37	<u>Participation des habitants</u>
P.38	<u>Laïcité</u>
P.39	<u>Egalités femmes-hommes</u>

Le contrat de ville constitue le cadre de travail et d'engagements d'une pluralité d'acteurs. Ces partenaires qui agissent sur des domaines précis, à différentes échelles territoriales et qui n'ont pas nécessairement une culture commune, sont ainsi appelés à conjuguer leurs forces.

Afin de soutenir ces synergies en facilitant une vision d'ensemble du paysage régional en matière de politique de la ville (situation des quartiers et principaux dispositifs en place), l'ORS-CREAI Normandie, centre de ressources santé, vulnérabilités et politique de la ville, met ici à disposition un « kit normand » de la politique de la ville.

Ce document a été réalisé avec le soutien et le concours des services de l'Etat et est régulièrement complété et actualisé.

Il a bénéficié d'un financement de l'Agence nationale à la cohésion des territoires et de la Région Normandie.



Premières clés de compréhension

REPÈRES HISTORIQUES

La politique de la ville vise à réduire les écarts de développement au sein des villes, à restaurer l'égalité républicaine dans les quartiers défavorisés et à améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

C'est une politique interministérielle, contractuelle, territorialisée et co-construite avec les habitants des quartiers.

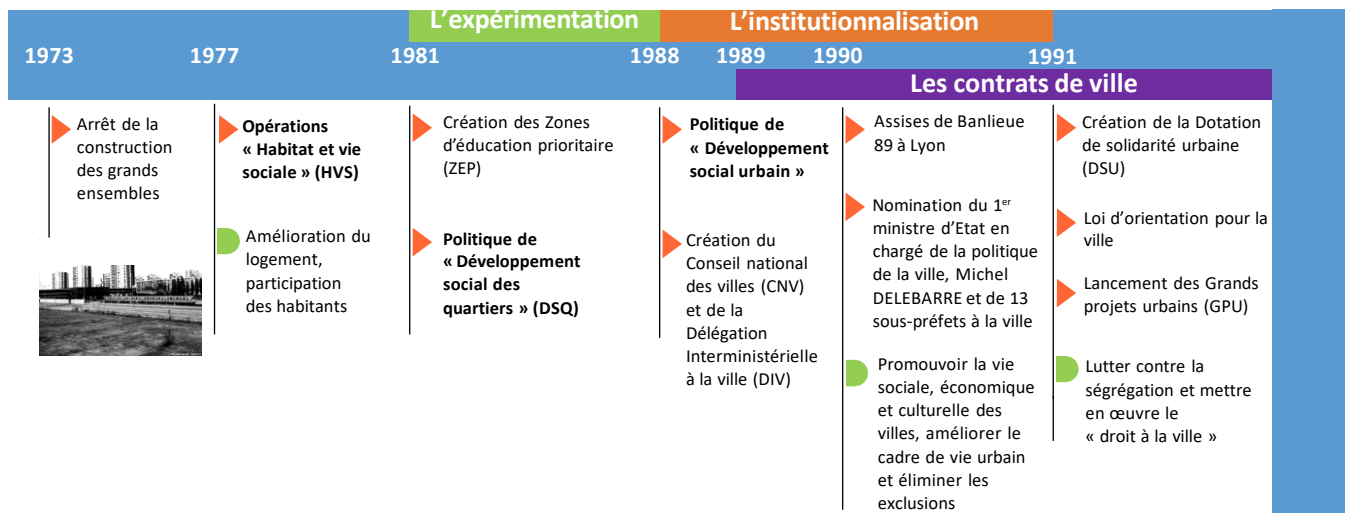
► Décision gouvernementale

● Objectifs

Été 1981 : premières violences urbaines importantes, dans le quartier des Minguettes, à Vénissieux (Rhône). Rodéos et affrontements des jeunes avec la police

Octobre 1990 : violences et colère des jeunes de Vaulx-en-Velin (Rhône) suite à la mort de Thomas Claudio, passager d'une moto, lors d'une collision avec une voiture de police

Mai-Juin 1991 : violences au Val-Fourré, à Mantes-la-Jolie (Yvelines) après la mort d'Aïssa Ilich lors d'une garde à vue



Octobre et novembre 2005 : émeutes après le décès accidentel de 2 jeunes à Clichy-Sous-Bois (Seine-Saint-Denis). Première manifestation pacifiste le 29 octobre. Déclaration de l'état d'urgence le 8 novembre

Novembre 2007 : violences à Villiers-le-Bel (Val-d'Oise) à la suite de la mort de deux adolescents le 25 novembre lors d'un accident avec la police



1996		2003		2005		2006		2007		2013		2014	
Les contrats de ville				Les CUCS				Les contrats de ville					

► **Pacte de relance pour la ville**

Création Zones franches urbaines (ZFU), Zones de redynamisation urbaine (ZRU) et Zones urbaines sensibles (ZUS)

● Mise en place d'une politique de discrimination positive territoriale avec une géographie rigoureuse

► **Loi Borloo**

Création de l'Observatoire des ZUS

Lancement du Programme national de rénovation urbaine (PNRU)

Création de l'Agence nationale de la rénovation urbaine (ANRU)

Création de 41 nouvelles ZFU

● Passage de la réhabilitation à la rénovation

► **Plan de cohésion sociale**

750 équipes de réussite éducative

Maisons de l'emploi

Logements sociaux (25% supplémentaires pour l'ANRU)

Augmentation de la DSU

● Intensification des dispositifs du plan Borloo

► **Plan « Espoir Banlieue, une dynamique pour la France »**

Installation des délégués du Préfet

► Concertation nationale « Quartiers, engageons le changement »

► Juillet 2013 : rapport Baché/Mechmarche sur la participation citoyenne

● Promouvoir la participation citoyenne

► **Loi Lamy**

Contrats de ville à l'échelle Intercommunale

Redéfinition des quartiers prioritaires sur le seul critère du revenu des habitants : 1514 QPV

Lancement du Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU)

Retour du droit commun : 13 conventions interministérielles signées

Installation des conseils citoyens et des maisons du projet



INSTANCES ET ORGANISMES NATIONAUX

Comité interministériel des villes (CIV)

Instance réunissant sous l'autorité de la Première ministre / du ministre en charge de la ville, tous les ministres concernés par cette politique pour favoriser la prise en compte des habitants des quartiers et le bon fonctionnement interministériel.
Il arrête les orientations, définit les programmes et répartit les moyens

Autres ministères concernés

Première ministre
Elisabeth BORNE

Conseil national des villes (CNV)

Instance historique placée auprès du Premier ministre, il concourt à la conception, à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique de la ville (émission d'avis)

Vice-présidence : Fabienne KELLER et Hélène GEOFFROY
Secrétariat : Sylvie DURAND-TROMBETTA

Ministère délégué chargé de la Ville

Rattaché depuis juillet 2023 au Ministères de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires ainsi qu'au Ministère de l'intérieur, le Ministère délégué à la ville définit les objectifs et les moyens propre à la politique de la ville et les met en œuvre.

Secrétaire d'État chargée de la Ville :
Sabrina AGRESTI-ROUBACHE

Agence nationale à la cohésion des territoires (ANCT)

Conçoit, prépare et met en œuvre la politique de la ville

Directeur général :
Stanislas BOURRON

Directeur général délégué à la politique de la ville :
François-Antoine MARIANI

Centres de ressources politique de la ville (CRPV)

Sur tout territoire et organisés en réseau, 20 centres de ressources régionaux ont pour mission la qualification et l'animation de la réflexion des professionnels de la politique de la ville

Directrice du CRPV normand ORS CREATI :
Pascale DESPRES

Réseau national des CRPV
<http://www.reseau-crpv.fr/>

Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU)

Simplifie les démarches des collectivités territoriales et des bailleurs sociaux souhaitant promouvoir des projets de rénovation complète de leurs quartiers par la gestion du programme national pour la rénovation urbaine (NPNRU)

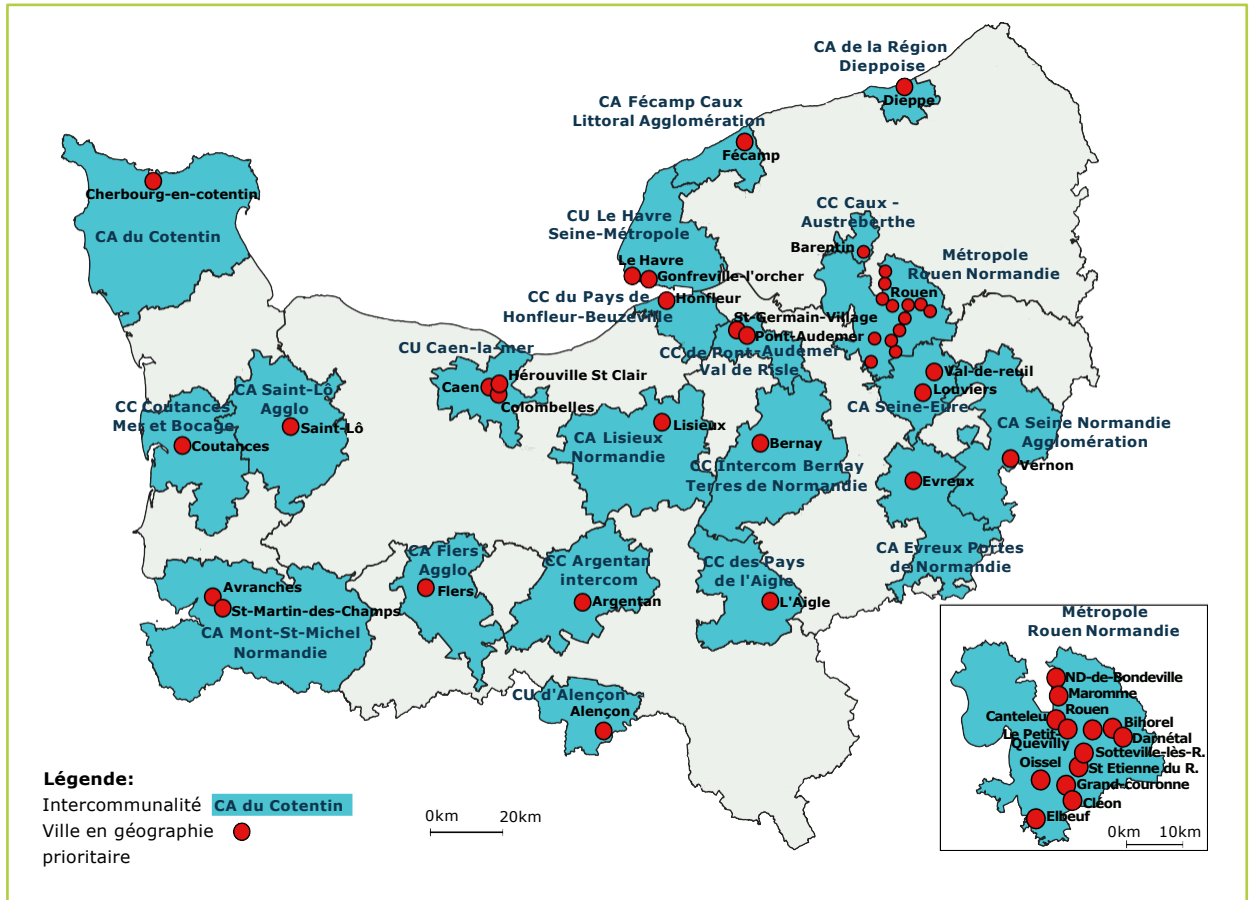
Directrice générale :
Anne-Claire MIALOT
Directeur opérationnel :
Benoît ZELLER



GÉOGRAPHIE PRIORITAIRE

Aujourd'hui, 5,5 millions de personnes vivent dans les 1 514 quartiers les plus pauvres, ciblés par la géographie prioritaire au plan national. Les périmètres des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) sont fixés par le décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014 pour la métropole.

Cette géographie prioritaire a été identifiée à partir d'une méthode prenant en compte la pauvreté monétaire. Les QPV sont en effet des territoires de plus de 1 000 habitants concentrant une majorité de population à bas revenus.



Réalisation : ORS-CREAI Normandie - 2019 - Source : GéoData.org © QGIS

En Normandie 62 quartiers prioritaires répartis dans 36 communes

194 425 habitants domiciliés dans un QPV soit 5,8 % de la population normande

24 territoires de veille active

NB : le dispositif de veille active, prévu à l'article 13 de la loi Lamy, concerne les quartiers qui relevaient, au 31 décembre 2014, d'un zonage de la politique de la ville mais ne répondaient pas aux critères leur permettant d'être qualifiés de quartier prioritaire de la politique de la ville à compter du 1^{er} janvier 2015 (Source : www.senat.fr)

Au niveau départemental, la Seine-Maritime concentre près de la moitié des quartiers prioritaires (28). Les habitants résidant en QPV représentent 8% de la population totale du département, ce pourcentage étant le plus élevé des départements normands.

A noter que la Métropole Rouen Normandie compte à elle seule 16 quartiers prioritaires répartis dans 12 communes.

Les 34 autres QPV se répartissent de manière plutôt homogène dans les quatre autres départements, où la part des habitants des QPV dans la population départementale totale varie de 3% dans la Manche à 5 % dans l'Eure et l'Orne.

Département	Nombre de QPV	% de la population départementale
Calvados	9	4 %
Eure	11	5 %
Manche	7	3 %
Orne	7	5 %
Seine-Maritime	28	8 %



QUELQUES INDICATEURS CLÉS

Une grande précarité


Département	Taux de pauvreté moyen des QPV
Calvados	42,2 %
Eure	47,5 %
Manche	40,1 %
Orne	50,5 %
Seine-Maritime	42,7 %

Source : Insee, FiLoSoFi 2013 - Exploitation : ANCT

Par construction, on constate un taux de pauvreté (1) très élevé dans les QPV normands qui s'échelonnent

Retrouver plus d'informations avec les [21 fiches repères de l'Observatoire régional des quartiers \(ORDQ\)](#)

Contact : [Lucie LECHAT](#),
Chargée de missions



en 2017 de **29,5 % à 62,5 %** contre **13,4 %** en moyenne pour l'ensemble de la population régionale en 2017.

⁽¹⁾ Part de la population sous le seuil de 60 % du niveau de vie médian métropolitain, défini par l'Insee comme le revenu disponible d'un ménage, divisé par le nombre d'unités de consommation, coefficient qui dépend de la taille du ménage.

Une population des quartiers prioritaires majoritairement jeune

En 2016, les jeunes de 0 à 14 ans représentent **24,9 %** de l'ensemble des habitants des quartiers prioritaires contre **18,2 %** en moyenne pour l'ensemble de la Normandie.

A noter que la part des personnes âgées peut également être importante dans certains quartiers.

Les familles monoparentales sont fortement représentées en particulier dans le logement social qui reste concentré dans les quartiers prioritaires. La part de familles monoparentales dans les QPV normands est de **36,3 %** contre **13,9 %** sur l'ensemble de la Normandie.

Source : Insee RP 2016 - Exploitation : INSEE

Des habitants éloignés de l'emploi

La population des quartiers prioritaires est globalement moins diplômée et présente un niveau de diplôme plus faible.

Ainsi, le taux de réussite au brevet dans les établissements publics dans ou à moins de 300 mètres d'un QPV reste inférieur à celui observé en moyenne régionale (**78 %** vs **84,8 %** en 2015), avec de fortes disparités départementales.

Département	Taux de réussite au brevet
Calvados	67,8 %
Eure	79,6 %
Manche	84,5 %
Orne	78,0 %
Seine-Maritime	78,4 %

Source : Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Depp 2014-2015
Exploitation : ANCT

Le taux d'emploi reste bien inférieur pour les habitants des quartiers prioritaires par rapport à l'ensemble de la Normandie, en particulier pour les femmes.

♀ - 20 points (**39,5 %** en QPV contre **59,8 %** en moyenne régionale)

♂ - 16 points (**49,9 %** en QPV contre **66,0 %** en moyenne régionale)

Source : Insee, RP 2016 - Exploitation : ANCT

Une plus grande fragilité en matière de santé

Si la description de l'état de santé dans les quartiers prioritaires est difficile, la notion d'inégalités sociales de santé est largement documentée. En effet, de nombreuses études ont mis en avant les relations étroites entre précarité et santé.

Ainsi, les dernières données publiées par l'Insee début 2018 font état d'un **écart d'espérance de vie** entre les plus aisés et les plus modestes de plus de **13 années pour les hommes** et de **8 années pour les femmes**.



LE CONTRAT DE VILLE

La politique de la ville s'appuie sur la mobilisation d'un ensemble de partenaires institutionnels, économiques et associatifs en direction des quartiers en décrochage. Cette mobilisation est formalisée localement au moyen du contrat de ville.

Institué par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, dite loi Lamy, du nom du Ministre délégué à la Ville en fonction, le contrat de ville amène des acteurs à se concerter et à concentrer et/ou adapter leurs interventions sur les quartiers prioritaires. Le contrat de ville fixe les objectifs des actions de renouvellement urbain sur les quartiers politiques de la ville, certaines actions étant portées par des dispositifs dédiés. D'autres relèvent d'un financement par appel à projets, les porteurs étant multiples (collectivités, institutions, associations...).

Ce document contractuel repose sur trois piliers :

- ▶ La cohésion sociale incluant la réussite éducative, le soutien à la parentalité, la santé...
- ▶ La rénovation urbaine qui aborde les questions des transports et du cadre de vie
- ▶ Le développement économique, l'emploi et l'insertion

Il aborde également des thématiques de manière transversale à l'ensemble des piliers : l'insertion des jeunes, l'égalité entre les femmes et les hommes, et la lutte contre les discriminations. La prévention de la radicalisation fait quant à elle l'objet d'une annexe au contrat de ville.

Les intercommunalités et l'Etat pilotent le contrat de ville, en lien avec les communes concernées. L'Etat est notamment représenté par les délégués du Préfet et la Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS). Cette échelle intercommunale vise une solidarité entre les territoires et une mobilisation plus large d'acteurs dans la politique de la ville. Le contrat de ville fédère l'Etat, les établissements publics et les collectivités (communes, Département, Région), des acteurs institutionnels (la CAF, Pôle Emploi, les bailleurs sociaux...) ainsi que des associations.

Le contrat de ville a également été créé dans une logique de co-construction avec les habitants. La loi Lamy du 21 février 2014 institue la création d'un conseil citoyen sur chaque quartier prioritaire. Ces conseils citoyens sont associés à l'instance de pilotage du contrat de ville et à l'évaluation de ce dernier, menée à mi-parcours et à la fin de la période 2015-2022.

En raison de la multitude des actions intégrées au sein des contrats de ville, le présent kit n'a pas vocation à retracer de manière exhaustive l'ensemble des dispositifs concernés ou potentiellement concernés.

La politique de la ville met en jeu un ensemble de politiques, intersectorielles et interministérielles, avec l'appui, côté Etat, des cinq DDETS et des onze Délégués du Préfet.

LES DÉLÉGUÉS DU PRÉFET

Rattaché au Préfet de département, ils sont, dans les quartiers sensibles, les interlocuteurs privilégiés des acteurs locaux (collectivités, associations, bailleurs sociaux, chefs de projets locaux...).

Ils assurent un lien direct entre l'État et les acteurs de terrain et inscrivent son action dans une perspective de coordination de l'action des services déconcentrés de l'État.

Calvados	Loïc LECANU Florence MARIE
Eure	Muriel NONETTE Sylvain VILLA
Manche	Fabienne DELIGNIERES
Orne	Sylvie LEGRAND-ROBARDEY
Seine-Maritime	Mathilde CAPPEON Abdoul Aziz M'BENGUE Jérôme MIRGAINÉ Isabelle MOREL-PEREIRA



COHESION SOCIALE

Le pilier « cohésion sociale » des contrats de ville aborde un ensemble très vaste de thématiques de travail allant du soutien aux équipements sociaux, culturels, sportifs, aux associations assurant le lien social sur le territoire à des plans d'actions dans les domaines de l'éducation, de la santé et de la justice.

ÉDUCATION

Les principaux dispositifs spécifiques à l'éducation soutenus dans le cadre de la politique de la ville sont : les programmes de réussite éducative, les internats d'excellence, les cordées de la réussite et les dispositifs de lutte contre le décrochage scolaire.

Le programme de réussite éducative (PRE)

Pilotage

Commune, Département, Caisse d'allocations familiales, Etat (Préfecture, Education nationale, DDETS).

Objectif

Proposer un suivi personnalisé, par une équipe pluridisciplinaire, à des enfants repérés en risque de décrochage scolaire.

Mise en œuvre

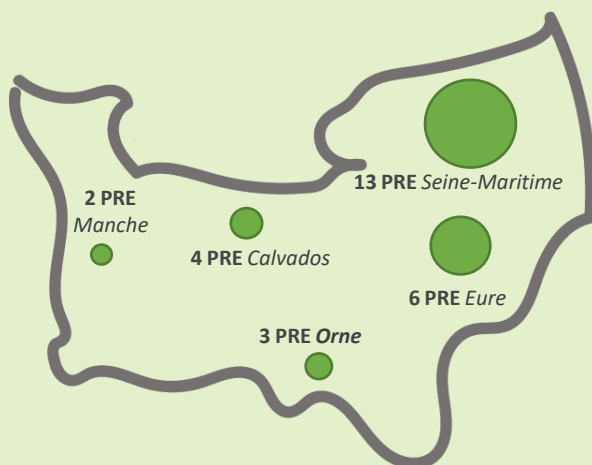
Introduits par le volet « Egalité des chances » de la loi du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale, les Programmes de réussite éducative (PRE) s'adressent prioritairement aux enfants de 2 à 16 ans vivant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville et dans les Zones d'éducation prioritaire (ZEP). Depuis décembre 2006, les PRE font partie intégrante du volet éducatif des Contrats urbains de cohésion sociale (CUCS) puis des nouveaux contrats de ville.

Ils introduisent des parcours personnalisés hors temps scolaire. L'aide apportée par les équipes pluridisciplinaires couvre un champ vaste : accompagnement social, scolaire, éducation artistique et culturelle, pratique sportive, soutien aux parents dans leur rôle éducatif.

Pour en savoir plus : [Ministère de la cohésion des territoires](#)

Et en Normandie ?

En Normandie, 28 Programmes de réussite éducative proposent un suivi personnalisé aux enfants repérés en difficulté.



Source : DDETS

Retrouvez l'annuaire des PRE normands :
[Carte interactive](#)

Depuis 2019, l'ORS-CREAI Normandie s'est engagé dans l'animation d'un **réseau d'acteurs de la réussite éducative**.



Les Cités éducatives

Pilotage

Au plan national : Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse et Ministère de la ville et du logement rattaché au Ministère de la cohésion des territoires. La coordination nationale est assurée sous l'autorité de l'ANCT et de la Direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO).

Au plan local : Préfecture, Rectorat et Commune, chacun désignant un référent : principal de collège pour le Rectorat, représentant du Préfet pour la Préfecture et cadre de haut niveau de la commune. Un chef de projet opérationnel est désigné et placé auprès des référents

Objectif

Les Cités éducatives visent à intensifier les prises en charges éducatives des enfants à partir de 3 ans et des jeunes jusqu'à 25 ans, avant, pendant, autour et après le cadre scolaire. L'ambition est de mieux coordonner et renforcer les dispositifs existants pour accompagner au mieux chaque parcours éducatif individuel, depuis la petite enfance jusqu'à l'insertion professionnelle, dans tous les temps et espaces de vie. À travers les Cités éducatives, le Gouvernement veut fédérer tous les acteurs de l'éducation scolaire et périscolaire, dans les territoires qui en ont le plus besoin et où seront concentrés les moyens publics.

Mise en œuvre

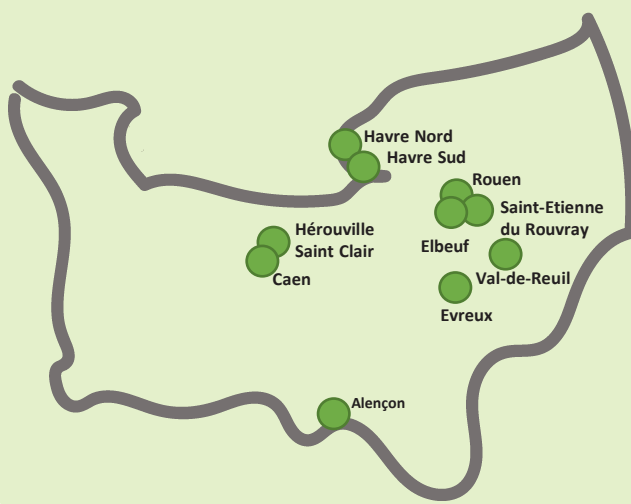
Lors du Comité interministériel des villes du 29 janvier 2021, les 80 territoires labellisés cités éducatives ayant été jugés pertinents lors du confinement, a été décidé l'extension de la démarche à une quarantaine de nouveaux territoires, avec pour objectif d'atteindre 200 cités éducatives en 2022 et leur généralisation à l'occasion de la prochaine génération des contrats de ville. (cf. [cahier des charges 28 juin 2021](#))

Les territoires labellisés doivent présenter des actions partenariales et transversales (services de l'Etat, collectivités, associations et habitants) pour répondre à trois objectifs principaux : conforter le rôle de l'école, organiser la continuité éducative et ouvrir le champ des possibles.



Et en Normandie ?

En Normandie en 2023, dix cités éducatives ont été labellisées : à Hérouville-Saint-Clair et Caen (14), à Evreux et Val-de-Reuil (27), ainsi qu'à Rouen, Saint-Etienne-du Rouvray, Elbeuf, Le Havre Nord et Le Havre Sud (76).



Pour en savoir plus : [Vademecum des Cités éducatives](#) et le [Site internet des cités éducatives](#)

Les cordées de la réussite

Pilotage

Partenariat entre une « tête de cordée » qui peut être un établissement d'enseignement supérieur (grandes écoles, universités), des lycées avec CPGE ou STS et des établissements dits « sources » (collèges et lycées).

Objectif

Lever les obstacles psychologiques, sociaux et/ou culturels qui peuvent freiner l'accès des jeunes lycéens et collégiens issus de milieux sociaux modestes, aux formations de l'enseignement supérieur et notamment aux filières d'excellence.

L'objectif fixé est de porter à 50 % d'une classe d'âges, le nombre de diplômés de l'enseignement supérieur, avec une plus grande ouverture sociale dans l'ensemble des filières post-baccalauréat.

Mise en œuvre

Dès l'année scolaire 2020-2021, grâce au Plan de Relance (dotation de 10 M€), il est attendu de voir plus que doubler le nombre d'élèves bénéficiaires des cordées de la réussite pour atteindre l'objectif de 200 000 élèves accompagnés à l'échelle nationale. D'ores et déjà, 575 cordées de la réussite sont déployées sur le territoire, contre 423 en

Pour en savoir plus : [Page dédiée sur le site du Ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports](#)

Lumières des cités

Pilotage

L'opération est mise en place et suivie par le Centre Régional Information Jeunesse Normandie (CRIJ) en étroite collaboration avec le Rectorat de l'Académie de Normandie, en charge du recrutement des lauréats et les autres partenaires que sont la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) de Normandie, l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), le Fonds Caisse d'Épargne Normandie pour l'Initiative Solidaire, le groupe la Poste et la SNCF.

Objectif

Identifier au sein des classes terminales des lycées publics (généralistes, technologiques, professionnels et agricoles) des jeunes issus de milieux modestes dont les résultats scolaires, particulièrement bons, leur permettent de construire des projets d'avenir ambitieux. Par ailleurs, leurs engagements « extrascolaires » attestent de leur comportement citoyen.

Et en Normandie ?

Contact État :

Marc KHATCHADOURIAN

marc.khatchadourian@dreets.gouv.fr

Correspondante académique :

Académie de Normandie (17 cordées)

Sylvaine PERRÉ

sylvaine.perre@ac-normandie.fr

[Liste des cordées par académie](#)



2019-2020. Parmi les têtes de cordées, on compte 45% de lycées avec STS et/ou CPGE, 23% d'Universités/IUT et 28% de grandes écoles. 3 265 établissements d'enseignement secondaire sont encordés parmi lesquels on dénombre 1837 collèges et 1391 lycées : ils représentent 29% du nombre total d'établissements publics et privés. Un tiers des collèges publics sont encordés.



Ce dispositif accorde une priorité aux candidats qui résident dans un quartier politique de la Ville (QPV) ou en Zone de revitalisation rurale (ZRR).

Mise en œuvre

Le programme Lumière des Cités a été lancé en 2005 sur l'Académie de Rouen et expérimenté à partir de 2016 sur l'Académie de Caen.

Il permet aux lauréat-e-s de bénéficier d'un suivi par des référents dont la mission est de les aider en cas de problèmes ou d'interrogations personnelles (hors domaine scolaire), dans l'attribution d'une bourse (600 euros en 2018/2019) et de faciliter l'accès aux jobs d'été proposés par les partenaires du dispositif.

Pour en savoir plus : [Site des Lumières des cités](#) et contact@lumieresdescites.com



L'école ouverte

Pilotage

L'opération école ouverte est mise en œuvre au plan national par le ministère de l'Éducation nationale et celui de la Ville, de la Jeunesse et des Sports.

Dans chaque région, un groupe de pilotage régional est mis en place autour du Préfet de région et du ou des Recteurs et associe les représentants des collectivités territoriales et des services déconcentrés de l'État comme la DREETS et la Direction régionale aux affaires culturelles (DRAC) notamment.

Au plan local, l'animation du dispositif est réalisée en priorité par les établissements des réseaux d'éducation prioritaire ou à proximité et des zones rurales isolées. Le chef d'établissement, clé de voûte du dispositif, est responsable du projet et de sa mise en œuvre. À l'équipe éducative ainsi constituée s'associent des membres d'associations, des intervenants de centres sociaux et de loisirs, des étudiants et des parents d'élèves.

Objectif

Améliorer les relations entre les jeunes et les adultes et instaurer/consolider dans l'établissement un climat de confiance. L'école ouverte contribue :

- ▶ au renforcement des apprentissages fondamentaux et de culture et à la transmission des valeurs de la République
- ▶ à la prévention des difficultés des élèves dans leurs apprentissages (élèves de cycle 3 notamment)
- ▶ à l'engagement des élèves dans la vie de l'établissement et à la prévention des incivilités et de l'absentéisme
- ▶ à la promotion de l'accès à des filières scientifiques et techniques via le montage d'ateliers.

Et en Normandie ?

Contact État :

Marc KHATCHADOURIAN

marc.khatchadourian@dreets.gouv.fr

Académie de Normandie :

Sophie ROULE

sophie.roule@ac-normandie.fr



Mise en œuvre

Le dispositif permet aux collèges et lycées volontaires d'accueillir dans l'établissement scolaire pendant les vacances, les mercredis et samedis des enfants et des jeunes qui ne partent pas en vacances. Chaque établissement propose son propre programme d'activités dans les domaines scolaire, culturel, sportif, de la santé et des loisirs, notamment pour les élèves de CM1, CM2 et 6^e. La durée est au minimum de deux semaines durant l'été (fractionnables) et d'une semaine pendant les petites vacances.

Concernant le financement, l'établissement scolaire peut bénéficier d'un budget hebdomadaire de 800 euros par action pour un montant maximal de 6 100 euros. Les collectivités prennent en charge les surcoûts de fonctionnement des locaux.

Pour en savoir plus : [Bilan 2015 Ecole Ouverte sur le site Eduscol](#)

Le Conseil départemental de l'accès au droit (CDAD)

Pilotage

Le CDAD est destiné à faciliter l'accès de chaque citoyen au droit et à la justice, et il est placé sous la présidence d'un Tribunal de Grande Instance. Il associe notamment la Préfecture, les autres tribunaux de grande instance, le conseil départemental, des associations d'élus (AMF), de professionnels de la justice (avocats, huissiers, notaires) et de citoyens (Union Nationale des Associations Familiales - UNAF).

Objectif

Le CDAD a pour mission de piloter la politique de l'accès au droit sur le territoire départemental. Dans cet objectif, elle s'appuie notamment sur deux types de structure : les Points d'accès au droit (PAD) et les Maisons de la justice et du droit (MJD).

Mise en œuvre

Les Points d'accès au droit sont des lieux d'accueil gratuits permettant d'apporter une information de proximité sur les droits et devoirs aux personnes ayant à faire face à des difficultés juridiques ou administratives. Elles sont tenues par des professionnels du droit dans les domaines suivants : droit pénal, droit de la famille, droit du travail...

Les Maisons de la justice et du droit assurent une présence judiciaire de proximité et concourent à la prévention de la délinquance, à l'aide aux victimes et à l'accès au droit. Les mesures alternatives de traitement pénal et les actions tendant à la résolution amiable des conflits peuvent y prendre place.

Et en Normandie ?

En 2021, près d'une structure MJD ou PAD sur 5 se trouve en quartier prioritaire en Normandie.

La DREETS a mis en ligne les principaux liens d'accès vers les CDAD et l'annuaire des deux structures d'accès au droit cités : [site de la DREETS Normandie](#)



Les Maisons Frances Service (MFS)

Pilotage

Ce réseau d'infrastructures est piloté par l'ANCT et déployé opérationnellement par le Secrétariat général aux affaires régionales (SGAR).

Objectif

Ces infrastructures proposent une offre proche et élargie de service au public, en particulier dans les zones rurales et les quartiers prioritaires.

Mise en œuvre

Les Maisons et Bus France Service sont des guichets uniques d'au moins 7 institutions (Caisse d'allocations familiales, ministères de l'Intérieur, de la Justice, des Finances Publiques, Caisse nationale d'Assurance maladie, Caisse nationale d'Assurance vieillesse, Mutualité sociale agricole, Pôle emploi et La Poste).

Au-delà de ce socle de services, les collectivités peuvent déployer des offres de services complémentaires. Ces structures se veulent disponibles aux administrés (ouverture au moins

5 jours par semaine, plage horaire compatible aux horaires de travail des administrés, présence minimum de 2 chargé-es d'accueil).

Et en Normandie ?

En juillet 2021, 13 MFS sur 107 sont en quartiers prioritaires, soit 12% des MFS normandes.

L'annuaire des MFS est accessible au lien suivant : [annuaire sur le site service-public.fr](#)



PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE, JUSTICE ET SÉCURITÉ

La politique de la ville a notamment pour objectif de garantir la tranquillité des habitants par les politiques de sécurité et de prévention de la délinquance (art1 de la loi Lamy). Cette thématique a vu le lancement et le renouvellement de dispositifs de lutte contre l'insécurité. La sélection ci-dessous reprend quelques-uns de ces nombreux dispositifs, en complément d'une présentation plus complète présente au sein du guide produit par l'ANCT en 2021.

Pour en savoir plus : [Guide de l'ANCT sur la prévention de délinquance en QPV](#), et [sa synthèse par l'ORS-CREAI Normandie](#)

La Police de sécurité du quotidien (PSQ)

Pilotage

Le Ministère de l'intérieur et sur le terrain, les Préfets de département, coordonnent les acteurs étatiques en charge de la sécurité.

Objectif

Depuis 2018, cette politique publique vise à rapprocher les habitants et les forces de l'ordre en les rendant plus visibles et plus présents mais aussi en leur confiant des missions plus proches du quotidien des citoyens, définies à partir d'un diagnostic local avec les acteurs concernés par la sécurité (mairie, police municipale, bailleurs etc.).

Mise en œuvre

La PSQ se décline en zone police et en zone gendarmerie, pour des actions semblables. Les « Quartiers de la reconquête républicaine » (QRR), superposés à certains QPV, sont des périmètres où l'action des forces de l'ordre est renforcée dans le cadre de la PSQ, notamment via une augmentation des effectifs.

Les comités de dialogue et d'écoute sont les espaces de communication entre forces de sécurité et habitants, conçus dans le cadre de cette politique.

Cette politique englobe un ensemble de mesures : réforme de la politique pénale, rapprochement de la police et de la population, partenariats (coopération renforcée avec les élus notamment), accélération de la numérisation des services...

Pour en savoir plus : [Ministère de l'intérieur](#)

Et en Normandie ?

Au nombre de 62 à l'échelle nationale, les QRR se situent en Normandie sur la commune du Havre et le quartier prioritaire des Hauts de Rouen.



Le Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD)

Pilotage

L'Etat gère cette enveloppe, via le Secrétariat général du comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (SG-CIPDR). Une majeure partie de cette enveloppe est déléguée aux Préfets de département.

Objectif

Cette aide est l'outil de financement de la prévention de la délinquance qui court de 2020 à 2024, et qui a pour objectifs la prévention de la délinquance avant l'âge de 12ans, l'aller-vers les personnes vulnérables et l'implication plus forte de la population et de la société civile dans la production de la sécurité civile.

Mise en œuvre

Parallèlement à l'enveloppe nationale, une enveloppe départementale est dédiée aux Préfectures de département. La prévention de la radicalisation fait l'objet d'un budget distinct au sein de l'enveloppe départementale du FIPD. Cette aide s'adresse aux collectivités (mairies, intercommunalités, métropoles et conseils départementaux) et aux associations.

Pour en savoir plus : [site du CIPDR](#)

Le Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD)

Pilotage

Le CLSPD, CISPD ou CMSPD selon s'il se situe à l'échelle communale, intercommunale ou d'une métropole, est piloté par le-la Maire, le-la Président-e de l'intercommunalité ou de la Métropole. Cet-te élu-e a la possibilité de constituer cette instance de concertation avec tous les acteurs concernés par la prévention de la délinquance : la Préfecture, la police municipale, le procureur de la République, le conseil départemental, les associations, les bailleurs sociaux, l'Education nationale, les acteurs de l'insertion etc.

Objectif

Le CLSPD doit faciliter le partage d'informations sur la sécurité du territoire, l'évaluation des actions déjà mises en œuvre et la mise en place celles qui doivent être constituées.

Mise en œuvre

La création d'un CLSPD est obligatoire pour toute commune de plus de 15.000 habitants. L'organisation du CLSPD est variable selon les territoires, il peut se composer de groupes thématiques ou d'une cellule de veille chargée de suivre l'évolution de la situation sur le territoire concerné. Un poste sur la coordination du CLSPD peut être cofinancé avec l'Etat au travers du FIPD.

Les Zones de sécurité prioritaires (ZSP)

Pilotage

Les cellules de coordination opérationnelle des forces de sécurité intérieure sont coprésidées par le Préfet et le Procureur de la République.

Ces instances ont pour vocation de permettre un diagnostic partagé des problématiques spécifiques liées aux phénomènes locaux de délinquance, en associant les communes concernées.

Objectif

Le but est de faire baisser la délinquance dans les territoires où se concentrent délits et incivilités, en s'appuyant sur une collaboration renforcée entre policiers, gendarmes, services de renseignement, parquet et services de l'Etat, et de renforcer le lien de confiance entre les forces de l'ordre et la population.

Mise en œuvre

Depuis 2012, 80 zones de sécurité prioritaires ont été définies pour une sécurité de proximité dans les quartiers les plus sensibles. Grâce à des effectifs supplémentaires et des efforts concentrés, les forces de sécurité et les services de l'Etat travaillent de concert pour lutter contre les cambriolages, les trafics de stupéfiants, les vols avec violence...

Et en Normandie ?

Quatre EPCI en politique de la ville ont des quartiers classés en ZSP :

Zone police

- Calvados : Caen (Grâce de Dieu) et Hérouville-Saint-Clair
- Seine-Maritime : Rouen (Les Hauts-de-Rouen) et Le Havre (Mont-Gaillard et Mare-rouge)

Zone mixte (police et gendarmerie)

- Eure : Vernon (Valmeux, Boutardes)



Pour en savoir plus : [Ministère de l'intérieur](#)



PROMOTION DU LIEN SOCIAL

Les adultes-relais

Pilotage

La création d'un poste d'adulte-relais doit faire l'objet d'une convention préalable entre l'employeur et l'État, représenté par le Préfet de département. La signature de cette convention est un préalable au versement de l'aide financière.

Objectif

Assurer des missions de médiation sociale et culturelle visant à améliorer, dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville et les territoires en veille active, les relations entre les habitants et les services publics, ainsi que les rapports sociaux dans les espaces publics ou collectifs.

Mise en œuvre

Créés par des employeurs du secteur non lucratif avec une aide financière de l'Etat, les postes d'adultes-relais sont réservés à des personnes d'au moins 30 ans sans emploi et résidant dans un QPV. Le bénéficiaire conclut un contrat de travail afin d'assurer ses missions.

Et en Normandie ?

La Normandie compte environ 200 postes d'adultes-relais dont plus de la moitié sont en Seine-Maritime.

Correspondant DREETS de Normandie :

Oumarou FOFANA :

oumarou.fofana@dreets.gouv.fr

Pour en savoir plus :

[Page dédiée à la médiation sociale sur notre site](#), où vous trouverez l'enquête sur le vécu de la crise sanitaire par les salariés en contrat adulte-relais (2020) et Le compte rendu de la journée régionale des adultes-relais (2019)



Source : [Ministère du travail](#)

Le Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire (FONJEP)

Pilotage

Le FONJEP est divisé en plusieurs catégories. Le FONJEP dit « Politique de la ville » est spécifique à la politique de la ville, et est géré par la DREETS de Normandie, tandis que les autres FONJEP dont celui sur la « cohésion sociale » ouverte à toutes les structures de l'éducation populaire sont gérés par la Direction régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES) de Normandie.

Objectif

Le FONJEP sert à soutenir les acteurs associatifs en finançant des postes qui développent des projets sur la jeunesse, l'éducation populaire et la cohésion sociale. Parmi ces FONJEP, ceux dits « politique de la ville » sont réservés aux acteurs œuvrant sur les quartiers prioritaires.

Mise en œuvre

Ce fonds est contractualisé pour une durée de 3 ans renouvelable. Les services départementaux (les DREETS pour les FONJEP politique de la ville et les Services départementaux à la jeunesse, à l'engagement, et aux sports (SDJES) pour les autres FONJEP) sont les interlocuteurs de proximité de ce dispositif.

FONJEP

Fonds de coopération
de la jeunesse et de l'éducation populaire

Et en Normandie ?

Correspondant FONJEP (politique de la ville)

DREETS de Normandie

Oumarou FOFANA

oumarou.fofana@dreets.gouv.fr

Correspondants FONJEP (cohésion sociale)

DRAJES de Normandie

[Site de la DRAJES](#)



Les régies de quartier

Pilotage

Avec les habitants, les élus, les bailleurs sociaux et d'autres partenaires locaux (Maison de l'Emploi, Mission locale, centres sociaux, entreprises, associations...), les régies mettent en place la cogestion d'un territoire.

Objectif

- ▶ Impliquer les habitants dans l'amélioration de leur cadre de vie par le développement d'activités techniques et la création d'emplois de proximité.
- ▶ Répondre de manière concrète à des besoins

collectifs et individuels non couverts sur un territoire par la création d'emplois destinés aux habitants du quartier les plus en difficulté.

Mise en œuvre

Implantées sur l'ensemble du territoire national, les 140 régies de quartier et régies de territoire couvrent 320 quartiers prioritaires où vivent plus de 3 millions d'habitants. Elles portent un projet au croisement de l'insertion par l'activité économique, de l'économie solidaire et de l'éducation populaire.

Source : [Comité National de Liaison des Régies de Quartier](#)

Et en Normandie ?

Calvados	RÉGIE DE QUARTIER DU CHEMIN VERT 6 rue Molière - 14000 Caen E-mail : rq.cheminvert@gmail.com Tél : 02 31 39 84 82	Eure	RÉGIE DES QUARTIERS 3 rue de Rugby - 27040 Évreux E-mail : regieevreux@wandoo.fr Tél : 02 32 23 06 74
Orne	RÉGIE DES QUARTIERS ALENÇONNAISE 19 place de la Paix - 61000 Alençon E-mail : regiequartier61.accueil@gmail.com Tél : 09 60 36 90 77	Seine-Maritime	RÉGIE DES QUARTIERS DE ROUEN 18 avenue des 4 Cantons - 76000 Rouen E-mail : grammont.rouen@cnlrq.org Tél : 02 35 73 04 51
	RÉGIE DES QUARTIERS ARC EN CIEL 19 rue du Pont Féron - 61100 Flers Email : siege.arcenciel@gmail.com Tél : 02 33 96 24 46		



Appels à projets DRAC au service de la politique de la ville

La Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) lance chaque année des appels à projets pouvant concourir aux objectifs des contrats de ville :

Appel à projet	Porteur(s) de projet ciblé(s)
Jumelage	Binôme constitué d'un organisme culturel et d'un établissement scolaire
# La culture s'anime en Normandie	Structure culturelle en collaboration avec une association du champ de l'animation et de l'éducation populaire et/ou des collectivités territoriales
C'est mon patrimoine !	Collaboration d'un établissement patrimonial et d'une structure d'éducation populaire (site dédié : lien d'accès)
FEIACA	Groupe d'amateurs en lien avec un professionnel
Médias de proximité	Médias d'information (non soutenus au niveau national)
Résidences de journalistes	Journalistes indépendants ou intégrés dans une rédaction

Le [site de la DRAC Normandie](#) donne un accès à tous les appels à projets.

Les Projets d'éducation aux médias, aux images et à l'information

Pilotage

Dans le cadre de la lutte contre la manipulation de l'information, le Ministère de la Culture a annoncé en mars 2019 le lancement d'un plan d'éducation aux médias et à l'information, géré régionalement par les DRAC.

Objectif

Il s'agit d'accompagner la jeunesse dans le bon usage des médias et le décryptage de l'information diffusée massivement sur internet et les réseaux sociaux.

Mise en œuvre

Les publics prioritaires visés par cet appel à projet sont les jeunes de 11 à 13 ans, en temps scolaire et hors temps scolaire, ainsi que les jeunes en situation

spécifique (jeunes sous mandat judiciaire, jeunes en situation de décrochage, jeunes en situation de handicap...).

Pour en savoir plus : [site du Ministère de la Culture](#)

Et en Normandie ?

En 2020, la moitié d'un budget de 106 850€ alloué à cet appel à projets a financé des projets en quartiers prioritaires.



Les Micro-Folies

Pilotage

L'accompagnement territorial est assuré par la DRAC qui travaille en relation avec l'établissement public du parc et de la grande halle de la Villette, à l'origine de ce dispositif.

Objectif

Les Micro-folies visent à réduire les inégalités géographiques d'accès à la culture par la numérisation d'œuvres d'art diffusées sur écrans pour retranscrire au mieux les subtilités présentes sur les originaux.

Mise en œuvre

L'objectif du gouvernement est la création de 1000 micro-folies pour 2022. Outre l'accès facilité à des œuvres numérisées, d'autres modules comme un Fab lab ou un espace scénique peuvent compléter le musée numérique. Les Micro Folies sont donc des portes d'entrée vers le développement de nouveaux lieux culturels comme les lieux intermédiaires (Fab

lab, Cafés citoyens...). Le Comité interministériel des villes de janvier 2021 a promu l'orientation prioritaire des Micro-folies vers les quartiers prioritaires peu dotés en infrastructures culturelles.

Pour en savoir plus : [site du Ministère de la Culture](#)

Et en Normandie ?

Au 1er janvier 2023, 9 micro-folies normandes se tiennent dans une agglomération comprenant au moins un quartier prioritaire.



Passeurs d'images

Pilotage

La coordination régionale de ce dispositif est placée sous la tutelle de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC).

Objectif

Les projets Passeurs d'images répondent aux objectifs suivants :

- ▶ Améliorer l'accès aux pratiques cinématographiques
- ▶ Développer l'éducation à l'image
- ▶ Sensibiliser à la diversité culturelle
- ▶ Lutter contre les discriminations

Mise en œuvre

Hors temps scolaire, le dispositif Passeurs d'images permet de mettre en place des projets d'action culturelle cinématographique et audiovisuelle en direction des publics, notamment les jeunes, qui, pour des raisons sociales ou géographiques, sont éloignés de pratiques et d'une offre culturelle.

Il allie deux actions complémentaires : le voir et le faire, la diffusion et la pratique.



Et en Normandie ?

Patrice MABIRE (Calvados, Manche, Orne) :

patricemabire@normandieimages.fr

02 31 06 23 23 / 06 08 60 83 99

Maison de l'Image Basse-Normandie

5 avenue de Tsukuba

14200 Hérouville Saint-Clair

Anne-Sophie CHARPY (Seine-Maritime, Eure) :

annesophiecharpy@normandieimages.fr

02 35 89 12 43

Pôle Image Haute-Normandie

115 boulevard de l'Europe

76100 Rouen

[Site internet](#)



PROMOTION DE LA SANTÉ

« La santé est un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité. » (OMS, 1946)

Retrouvez le *Focus Santé* de l'ORS-CREAI Normandie, qui expose la manière dont la santé est abordée dans les contrats de ville avec un regard sur les politiques et orientations nationales, régionales, ainsi que les dispositifs et outils mobilisables à l'échelle locale.



En savoir plus : [le Focus Santé et l'État des lieux santé en QPV](#)

Ateliers santé ville (ASV)

Pilotage

L'ASV repose sur une approche contractualisée entre la commune ou le groupement de communes, et l'Etat. Le portage de l'ASV peut prendre différentes formes juridiques et doit viser à favoriser le fonctionnement partenarial de l'atelier.

Objectif

Contribuer à la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé.

Mise en œuvre

Mis en place par le Comité interministériel de la Ville en 1999, l'Atelier santé ville (ASV) est fondé sur une démarche locale, à la croisée de la politique de la ville et des politiques de santé.

La démarche ASV s'insère dans le contrat de ville afin d'animer, d'adapter et de renforcer la politique de santé publique au niveau local.

En savoir plus : [Fabrique Territoires et santé](#)

Et en Normandie ?

Avec la mise en place des Agences régionales de santé (ARS), le développement des Contrats locaux de santé (CLS) et l'installation du Réseau normand des Référénts territoriaux en promotion de la santé (RTPS)*, le cadre de référence des ASV a évolué et la nécessité d'articulation des différents dispositifs en santé s'est renforcée.

Ainsi, les ASV et le réseau RTPS normand poursuivent des missions similaires, les premiers à l'échelle communale ou intercommunale, le second sur des territoires prioritaires pour l'ARS et la Région Normandie au regard d'une sélection d'indicateurs de santé.

** 7 RTPS ont actuellement un territoire d'action qui couvre en partie des QPV : Lisieux, Honfleur, Evreux, Louviers, L'Aigle, Dieppe et Fécamp.*

La Normandie dispose de 12 ASV (nom du-de la coordinateur·trice) :

Calvados	Hérouville-Saint-Clair (Aurélié DESQUESNES)
Eure	Evreux (Marion ALVES)
Manche	Cherbourg en Cotentin (Sylvette RONQUE) Saint-Lô (Sandrine MEURZEC)
Orne	Alençon (Béatrice NE)
Seine-Maritime	Canteleu (Marion BOSVAL) Dieppe (Alma COLLART) Le Havre (Julie HANCHI, Quentin CORNIQUET et Virginie ENAUX) Territoire elbeuvien (Mélanie HERTEL) Rouen (Nathalie ARMANGUE) Saint-Etienne-du-Rouvray (Chloé STEPHAN)



Contrats locaux de santé (CLS)

Pilotage

Pilotage partenarial associant à minima l' élu responsable de la commune ou de l'intercommunalité, l'ARS et le Préfet de département, garant de la cohérence d'ensemble des politiques publiques.

Objectif

Mettre en cohérence intersectorielle des actions à une échelle locale : logement, transports, activité physique, restauration collective en particulier en milieu scolaire....

Mise en œuvre

Élaboré et mis en œuvre de manière participative, le Contrat local de santé est un outil conçu pour répondre aux enjeux de santé globaux sur un territoire donné.

Conclu à une échelle communale ou intercommunale, il permet de décliner les priorités du Projet régional de santé de l'ARS et de s'attacher à articuler les actions de promotion de la santé avec le dispositif de soins et les organisations médico-sociales de proximité.

Conseils locaux en santé mentale (CLSM)

Pilotage

Outil de prévention et de promotion de la santé mentale, le Conseil local de santé mentale constitue une plateforme de concertation et de coordination d'un territoire défini par ses acteurs. Cette plateforme est présidée par un élu local, co-animée par la psychiatrie publique et associe les usagers et les aidants.

Objectif

Définir et mettre en œuvre des politiques locales et des actions permettant l'amélioration de la santé mentale des populations concernées.

Mise en œuvre

Associant les acteurs sanitaires et sociaux, le CLSM permet une approche locale et participative et un travail impliquant l'ensemble de parties prenantes sur des actions concrètes : mise en place d'une observation en santé mentale, facilitation de l'accès et de la continuité des soins, développement de l'inclusion sociale, de

Et en Normandie ?

Il y a à ce jour 20 dynamiques de CLS en Normandie sur des territoires comportant des QPV :



Calvados

- ▶ Caen (Zoé GODEY)
- ▶ CA Lisieux Normandie (Marine BONNARD)

Eure

- ▶ Evreux (Julien BOSCHER)
- ▶ Pont-Audemer
- ▶ CC Intercom Bernay Terres de Normandie (Sandrine POULET)
- ▶ CA Seine Eure (Charline CAPEL)
- ▶ CA Seine Normandie (Sandrine THOMAS)

Manche

- ▶ CC Coutances Mer et bocage (Laurine CHARLES)
- ▶ CA Cherbourg en Cotentin (Plan municipal de santé)
- ▶ CA Saint-Lô Agglo
- ▶ CA Mont-Saint-Michel (Fanny ANFRAY)

Orne

- ▶ Pays d'Argentan, d'Auge et d'Ouche (Gaëlle VETTIER)
- ▶ Flers (Séverine GOUAULT)
- ▶ CC du Pays de L'Aigle (Nicolas PIGNON)

Seine Maritime

- ▶ Dieppe (Jean-Michel OLIVIER)
- ▶ Rouen (Thomas PANTEL)
- ▶ Saint-Etienne-du-Rouvray (Chloé STEPHAN)
- ▶ CA Dieppe Maritime (Alma COLLART)
- ▶ CU Havre Seine Métropole
- ▶ Métropole de Rouen (François-Xavier COUSINEAU)

Et en Normandie ?

La Normandie compte actuellement 5 CLSM actifs couvrant un QPV :

Calvados :

- ▶ CLSM Caen (Franck BOURDIEL)

Eure :

- ▶ CLSM Vernon et Louviers (Anne-Lise GNING)
- ▶ CLSM Evreux (Marie-Jeanne LOURENCO)

Manche :

- ▶ CLSM Cherbourg (Sylvette RONQUE)
- ▶ Référente santé mentale Manche (Amélie BERNARD)



l'autonomie et de la pleine citoyenneté des usagers, contributions aux démarches de lutte contre la stigmatisation et les discriminations et plus généralement, toute action de promotion de la santé mentale.

RENOVATION URBAINE ET CADRE DE VIE

Face au constat de la détérioration du cadre de vie dans les quartiers prioritaires, le contrat de ville poursuit la volonté de l'Etat et des collectivités à assurer une meilleure homogénéité territoriale en termes de conditions de vie. La politique de la ville finance ainsi des actions de renouvellement du parc résidentiel et de l'offre de transport.

Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU)

Lancé par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, le NPNRU vise à requalifier les quartiers de la politique de la ville qui présentent des dysfonctionnements urbains importants (projets d'intérêt national) ou des dysfonctionnements urbains de moindre intensité (projet d'intérêt régional). Pour une durée de 2014 à 2025, l'Agence nationale de rénovation urbaine (ANRU) s'assure du suivi et de la coordination de ces programmes, en mobilisant de nombreux partenaires (l'Etat, Action Logement, la Caisse des dépôts et des consignations, la Région, le Département, les intercommunalités, les communes et les bailleurs sociaux).

	Quartiers d'intérêt national	Quartiers d'intérêt régional
Calvados	Quartier Hauteville à Lisieux	Quartier Chemin vert à Caen Quartier Canteloup Maronnier à Honfleur
Eure	Quartier de Nétreville à Evreux Quartier Germe-de-ville à Val-de-Reuil	Quartiers Accacia, La Londe, Les Oiseaux à Louviers Quartier l'Europe à Pont-Audemer
Manche		Quartier Les Fourches Charcot à Cherbourg
Orne		Quartier de La Madeleine à L'Aigle Quartier Saint Michel - Vallée d'Auge à Argentan Quartier Saint Michel à Flers
Seine-Maritime	Quartier les Hauts de Rouen à Rouen Quartier les Arts et Fleurs-Feugrais situé sur Cléon et Saint-Aubin-lès-Elbeuf Quartier la Piscine à Petit-Quevilly	Quartier le Plateau à Canteleu Quartier le Parc du Robec à Darnetal Quartier le centre-ville à Elbeuf Quartier Bel-Air à Oissel Quartier Grammont à Rouen Quartier le Château Blanc à Saint-Etienne-du-Rouvray Quartier Quartiers Sud au Havre Quartier de Neuville à Dieppe

Les Protocoles de préfiguration signés sont téléchargeables sur le [site de l'ANRU](#).

Appel à projets « Soutien à la rénovation urbaine dans les quartiers prioritaires »

La Région Normandie finance dans les quartiers prioritaires les aménagements urbains qui contribuent à l'amélioration du cadre de vie des habitants. Une attention particulière dans le traitement des dossiers est accordée aux projets inclus dans le Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU).

Contact :

politiquedelaville@normandie.fr

Service Aménagement, Santé et Territoires vulnérables

02.35.52.57.34

Pour en savoir plus : [site de la Région Normandie](#)



Abattement sur la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB)

Pilotage

L'Etat, l'EPCI, les communes et les bailleurs sociaux.

Objectif

L'abattement de 30% sur la TFPB a pour objectif de donner des marges de manœuvres aux bailleurs sociaux afin d'assurer aux résidents des logements situés en quartier prioritaire une qualité de vie identique au parc immobilier hors quartier.

Mise en œuvre

Afin de bénéficier de cet abattement, les bailleurs sociaux doivent être signataires du Contrat de ville de leur territoire et d'une convention d'utilisation de l'exonération, avec l'Etat, l'EPCI et la commune concernée pour bénéficier de cet abattement. Cette

convention précise un programme d'actions assorti d'indicateurs d'évaluation, défini en collaboration avec la commune et les résidents. Ces actions sont définies en lien avec les démarches de Gestion urbaine de proximité (GUP), et répondent à des besoins territorialisés : entretien, lien social entre les résidents, déchets, tranquillité et sécurité, cadre de vie... Cet abattement a été prolongé jusqu'en 2022 dans le projet de loi finance pour 2018 pour les logements situés dans les quartiers prioritaires et hors zone ANRU.

Et en Normandie ?

La liste des bailleurs sociaux signataires des contrats de ville normands et éligibles à l'exonération TFPB : [consultable ici](#)



Gestion urbaine et sociale de proximité (GUSP)

Pilotage

La mairie ou l'intercommunalité pilote la GUSP sur son territoire, en lien avec tous les acteurs concernés par le cadre de vie (collectivité, bailleurs, habitants, Etat)

Objectif

La GUSP est une démarche visant à mettre en œuvre et à coordonner localement toutes les actions possibles pouvant contribuer au bon fonctionnement des quartiers et à l'amélioration du cadre de vie des habitants.

Mise en œuvre

Les démarches de GUSP sont généralement formalisées dans des conventions entre bailleurs sociaux et collectivités mais relèvent parfois d'approches moins formalisées (cellule de veille, diagnostics en marchant associant différents acteurs...). Les actions sont diverses, allant de la cellule de veille aux diagnostics en marchant en passant par la mise en place de chantiers jeunes en période scolaire.

Maison du projet

Pilotage

La maison du projet est créée et animée par la commune concernée.

Objectif

Assurer la communication, la co-définition et l'évaluation des projets de renouvellement urbain avec les habitants.

Mise en œuvre

Instituées par la loi du 21 février 2014, les maisons

du projet sont mises en place pour chaque projet de renouvellement urbain. Pensées comme un des outils de co-construction de la politique de la ville avec les habitants, elles constituent un lieu de documentation et de concertation avec les habitants. En effet, les maisons du projet sont les lieux où les habitants sont associés dans la définition, la mise en œuvre et l'évaluation des projets financés par le Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU).

Et en Normandie ?

En Normandie, l'installation des maisons du projet est progressive et se fait dans une approche globale de la participation citoyenne, ces lieux servant sur plusieurs territoires de locaux des Conseils citoyens et de lieux de débat sur d'autres sujets que la rénovation urbaine.

Lien d'accès : [enquête de l'ORS-CREAI Normandie sur la participation citoyenne en Normandie dans le cadre des NPNRU, réalisée fin 2018.](#)



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET EMPLOI

CRÉATION ET LIEN AVEC LES ENTREPRISES

Le développement économique au profit des quartiers est l'un des enjeux sous-tendu par la réforme de la politique de la ville de 2014 qui trouve sa traduction dans un pilier dédié des contrats de ville. La politique de la ville a toujours abordé la problématique du développement économique mais souvent dans une approche réduite aux questions d'insertion et d'emploi.

La réforme de 2014 a introduit l'idée d'une démarche plus intégrée, dans le cadre des contrats de ville, croisant la question du développement

économique avec les enjeux de renouvellement urbain et plus globalement de cadre de vie et de cohésion sociale inscrits dans ces contrats. Le développement économique revêt une dimension stratégique pour les quartiers prioritaires où, plus qu'ailleurs, les habitants sont confrontés au chômage et aux difficultés d'accès à l'emploi.

La loi Notre clarifie l'exercice de la compétence « développement économique ». Elle donne aux Régions la responsabilité de la définition de la stratégie territoriale de développement économique.

Le PaQte avec les quartiers pour toutes les entreprises (PaQte)

Pilotage

L'Etat par le biais de la DREETS.

Objectif

Mobiliser les entreprises et l'Etat dans la réussite économique des quartiers prioritaires.

Mise en œuvre

Le Pacte avec les quartiers pour toutes les entreprises doit remplacer la charte Entreprises et quartiers. Le PaQte invite les entreprises (grandes entreprises et PME) à s'engager sur au moins un des quatre axes suivants :

- ▶ Sensibiliser les plus jeunes au monde de l'entreprise (stages de 3ème) ;
- ▶ Former en favorisant l'accès à l'alternance ;
- ▶ Recruter de manière non-discriminatoire ;
- ▶ Acheter de manière plus responsable et inclusive.

L'Etat s'engage à respecter ces quatre axes.

PAQTE LE PACTE AVEC LES QUARTIERS POUR TOUTES LES ENTREPRISES

Et en Normandie ?

En Normandie, certains délégués du Préfet sont les référents PaQte de leur département, et travaillent avec des institutions comme la Fondation agir contre l'exclusion (FACE) et le Club régional d'entreprises partenaires de l'insertion (CREPI) pour animer le PaQte.

Pour en savoir plus :

[la page référent du site du PaQte](#)



Les Territoires entrepreneurs (Ex Zones Franches Urbaines ou ZFU)

Pilotage

Les demandes sont examinées par les services des impôts des entreprises. Le suivi est assuré par l'Urssaf et la DREETS.

Objectif

Favoriser le développement économique et le développement de l'emploi par une exonération de l'impôt sur les bénéfices en faveur des entreprises qui créent des activités industrielles, commerciales, artisanales ou de services dans ces territoires.

Ouvrir les quartiers sur l'extérieur pour y favoriser la mixité fonctionnelle et sociale et améliorer la situation de l'emploi local.

Mise en œuvre

Le dispositif zones franches urbaines (ZFU) a été créé par la loi du 14 novembre 1996 pour redynamiser des quartiers de la politique de la ville présentant un cumul de difficultés particulièrement marqué.

La réforme du dispositif en Territoires entrepreneurs est adoptée dans le cadre de la loi de finances rectificative pour 2014. Elle vise à faire du développement économique un pilier prioritaire de la nouvelle politique de la ville et s'articule autour de 2 axes :

- ▶ Une stratégie globale de développement économique des quartiers prioritaires inscrite dans le contrat de ville
- ▶ Une évolution du dispositif d'exonération afin d'en augmenter l'impact et d'en réduire les effets d'aubaine.

Ce nouveau dispositif apporte un soutien spécifique aux commerces de proximité qui remplissent un rôle essentiel pour la qualité de vie et l'attractivité des quartiers prioritaires. Ces exonérations sont applicables jusqu'au 31 décembre 2023, aux entreprises installées dans cette géographie avant le 31 décembre 2020.

Les territoires entrepreneurs en Normandie



Source : ANCT - Atlas des Zones franches urbaines - Avril 2018
Exploitation : ORS-CREAI Normandie 2021

Dispositifs d'accompagnement à l'entrepreneuriat et à la création d'activités

Nom	Objectifs et actions
 <p>ICI EN NORMANDIE Je monte ma boîte L'ESPACE DEDIE AUX CREATEURS D'ENTREPRISE</p> <p>REGION NORMANDIE</p> <p>Contact</p>	<p>La Région Normandie a créé le guichet unique « Ici je monte ma boîte » pour orienter les aspirants à la création d'entreprise vers les différents dispositifs d'accompagnement à l'entrepreneuriat (France Active, Initiative France) et vers les aides de la Région (« Coup de pouce », « Prêt d'honneur Normandie DEFI » ...).</p> <p>« Ici je monte ma boîte » propose un accompagnement large, de la définition d'un modèle entrepreneurial à l'immatriculation de l'entreprise. Les partenaires de ce guichet suivent pendant les trois premières années les premiers pas de la structure créée.</p> <p>La Région s'appuie sur la CRESS, la CCI et la CMA comme portes d'entrée vers ce dispositif, et France Active ainsi qu'Initiative France sont étroitement associés à ce guichet.</p>
 <p>CitésLab^{CL} Révéléateur de Talents</p> <p>Contact</p>	<p>Ce dispositif favorise la création d'entreprise par les habitants dans les quartiers prioritaires politique de la ville par :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Des actions de sensibilisation à la création d'entreprise sur ces territoires sensibles. ▶ L'appui apporté aux habitants désireux de créer leur entreprise : aide à la formulation du projet et sécurisation du parcours de création.
 <p>POSITIVE PLANET ENTREPRENDRE EN BANLIEUE</p> <p>Contact</p>	<p>Cette association lutte contre le chômage dans les quartiers prioritaires en aidant les personnes éloignées de l'emploi à créer leur entreprise. Positive Planet agit via des implantations locales qui ont pour mission de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Sensibiliser les populations des quartiers à la création d'entreprise ▶ Accueillir les porteurs de projet et les aider à formaliser et à structurer leur idée ▶ Les appuyer dans leur recherche de financements ▶ Les orienter vers les réseaux compétents dans la poursuite de leur activité
 <p>adie</p> <p>Contact</p>	<p>Cette association aide les personnes exclues du système bancaire classique à créer leur entreprise et leur propre emploi grâce au microcrédit.</p> <p>L'Adie peut proposer un plan de financement aussi bien pour le lancement que pour le développement de la microentreprise.</p>



Et le développement économique en Normandie ?

La Région Normandie se mobilise fortement auprès des acteurs économiques et en particuliers les entreprises et les entrepreneurs en :

- ▶ Développant les filières économiques par le soutien aux sept pôles de compétitivité et à une vingtaine d'associations de filières.
- ▶ Encourageant la croissance des entreprises et leur création ou reprise par le soutien aux entreprises en difficulté, aux créateurs et repreneurs d'entreprise, par l'accès des entreprises aux capitaux pour leur développement, l'innovation, la recherche et l'emploi ainsi que leur développement à l'international.
- ▶ Accompagnant les acteurs et les réseaux de l'Economie sociale et solidaire (ESS) par le déploiement d'outils d'accompagnement pour des missions transversales à toute l'ESS (CRESS, l'ADRESS) ou par des activités spécifiques (l'URSCOP) et des financements (Fonds territorial France Active).

La Région accompagne le parcours des porteurs de projets et des entreprises par la mise en place d'outils adaptés aux situations.

- ▶ **L'Agence de développement pour la Normandie (ADN)**, guichet unique pour les entreprises normandes en matière d'aide économique. Cette agence s'appuie sur des partenariats avec le réseau des chambres consulaires (de commerce et d'industrie, de l'artisanat et de l'ESS) pour le déploiement du dispositif « Ici, je monte ma boîte », mais également Bpifrance, COFACE, Business France, CCI International Normandie.
- ▶ La mission **Anticipation, redressement, et mutations économiques (ARME)**, au sein du conseil régional, constituée d'une équipe de spécialistes dans le but de soutenir les actions visant à anticiper et à accompagner les mutations économiques des territoires normands.

La Région accorde également des aides directes et indirectes aux créateurs et développeurs d'entreprises. Celles-ci sont parfois mises en œuvre en complémentarité avec le soutien de partenaires (EPCI, Bpifrance) :

- ▶ Financement ARME (aide à la trésorerie, aux investissements et conseil pour les entreprises en difficulté),
- ▶ Financement Coup de Pouce pour les projets de création ou de reprise d'entreprise,
- ▶ Financement Impulsion afin de favoriser et de soutenir les investissements, des projets d'innovation, de développement à l'international,
- ▶ Financement Emergence, s'articulant avec les autres dispositifs pour l'accompagnement des projets de l'ESS et des créations et reprises d'entreprise en SCOP.



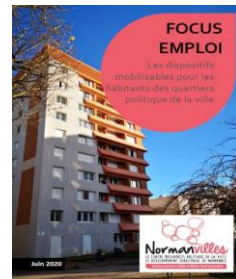
EMPLOI ET INSERTION PROFESSIONNELLE

Les habitants des quartiers prioritaires plus qu'ailleurs, et notamment les jeunes et les femmes, connaissent des difficultés marquées pour accéder à un emploi durable.

La convention d'objectifs 2016-2020 entre le Ministère de la Ville, le Ministère de l'Emploi et le Service public de l'emploi vise à « mobiliser les politiques de l'emploi en faveur des habitants des quartiers, en particulier les jeunes », par un meilleur ciblage et un accompagnement spécifique notamment. Elle incite les signataires à « assurer [leur] présence et l'adaptation de [leurs] services aux besoins de leurs habitants ».

L'ORS-CREAI Normandie a réalisé le Focus Emploi, qui répertorie en 2020 les dispositifs d'accès à la formation, à l'emploi ou d'aide au développement économique.

Pour en savoir plus :
[le Focus Emploi](#)



Le Pacte Régional d'Investissement dans les Compétences (PRIC)



Pilotage

Piloté par la Région Normandie et la DREETS de Normandie, le PRIC finance pour 843 millions d'euros sur 4 ans en Normandie pour la formation des personnes

en recherche d'emploi peu ou pas qualifiées (BAC ou infra-BAC), les jeunes et les seniors en particulier, sur l'ensemble de la région Normandie.

Objectif

Ce programme d'actions vise à repérer et mobiliser les personnes éloignées de la formation, à les former en lien avec les entreprises, à lever les freins périphériques à la formation (frein à la mobilité par exemple) et à déployer des actions expérimentales.

Mise en œuvre

Une charte de l'animation territoriale a été signée le 13 novembre 2018 entre la Région Normandie et la Préfète de Région.

Concrètement, le PRIC permet de lancement de nombreux appels à projets qui enrichissent l'offre existante de l'Etat et de la Région. Ces appels à projets sont destinés à favoriser le repérage, la remobilisation et la formation des publics les plus faiblement qualifiés, fortement représentés dans les

quartiers prioritaires de la politique de la ville, parmi lesquels :

- ▶ Appel à Projet « Initiatives territoriales » pour favoriser la mise en place de dynamiques territoriales nouvelles en faveur de la mobilisation des publics vers la formation et l'emploi
- ▶ Appel à Projets « Innovations et qualifications » à destination des organismes de formation pour soutenir des innovations pédagogiques
- ▶ Reconnaissance des compétences (Badges numériques) et de mise en relation avec les employeurs normands (Emploi Normandie)
- ▶ La constitution d'un Réseau régional d'information de proximité destiné à mieux informer les publics sur leurs droits, notamment sur les thématiques suivantes :
 - ▶ Formation professionnelle,
 - ▶ Orientation et d'information métiers,
 - ▶ Dispositifs jeunesse.

Plus en savoir plus :

- ▶ Direction de la Formation Tout au Long de la Vie
- Mission Pacte Régional d'Investissement dans les Compétences

02 31 06 98 60 - mission.pric@normandie.fr

- ▶ [site de la DREETS](#)



Et la Formation en Normandie ?

La Région déploie dans les QPV comme sur l'ensemble de son territoire un programme dédié à la formation professionnelle continue principalement à destination des jeunes et des demandeurs d'emploi, pour :

- ▶ Travailler sur un projet professionnel afin d'élaborer un parcours d'accès à la qualification et à l'emploi des personnes les plus éloignées (# Avenir)
- ▶ Renforcer ses compétences de base de lecture, d'écriture, en langue française ou anglaise, maîtriser l'outil informatique, ... (Socle de compétences, Cap anglais, Cap digital, etc.)
- ▶ Acquérir les compétences pour créer ou reprendre une entreprise (Cap Entrepreneuriat)



La Région finance également les formations suivies par les salariés en insertion (Parcours Emploi Compétences, salariés de SIAE, salariés d'une Entreprise à But d'Emploi, salariés en contrat Adultes Relais).

Cette offre de formation est renforcée par les moyens du Pacte Régional d'Investissement dans les compétences (PRIC). De nombreuses formations qualifiantes et certifiantes en lien avec les besoins en compétences des territoires existent. Retrouvez l'ensemble de l'offre de service de la région sur les volets Orientation, Formation et Emploi sur Parcours métiers : <https://parcours-metier.normandie.fr/>

13 animateurs et animatrices emploi-formation (AEF) ont pour mission de recueillir les besoins en compétence des entreprises, des associations et des territoires. Les AEF co-pilotent, en lien avec l'Etat, au niveau de chaque arrondissement, le Comité d'Animation Territoriale Emploi-Formation (CATEF), sur l'ensemble des thématiques autour de la formation, l'insertion et l'emploi, notamment par la mise en place de groupes de travail spécifiques.

Appel à projets de la Région Normandie « Soutien à l'innovation dans les quartiers prioritaires »

Pilotage

Région Normandie

Objectif

Accompagner des projets expérimentaux contribuant à lever les freins à l'emploi et à la formation des publics éloignés dans les quartiers prioritaires normands.

Mise en œuvre

En plus des dispositifs à destination de tous les normands, la Région soutient les projets de mobilisation des publics des quartiers prioritaires, plus particulièrement dans les domaines suivants :

- la santé des personnes dans leur parcours professionnel,
- la mobilité au service de l'insertion professionnelle,
- la sensibilisation à l'entrepreneuriat.



La Région soutient également :

- Des actions de professionnalisation des acteurs de la politique de la ville facilitant l'accès à la formation tout au long de la vie,
- L'ingénierie pour accompagner des projets structurants contribuant à l'accès à un parcours d'insertion professionnelle.

La subvention régionale est comprise entre 10 000 € et 30 000 €, dans la limite de 50% des dépenses éligibles de l'opération

Pour en savoir plus : [site de la Région Normandie](https://www.normandie.fr/)
Contact : politiquedelaville@normandie.fr



Les emplois Francs

Pilotage

Pôle Emploi et les Missions locales reçoivent et instruisent les demandes.

Objectif

Cette aide à l'embauche vise à développer l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi résidant en quartier prioritaire, et particulièrement des jeunes de moins de 26 ans non suivis par les Missions locales ou suivis mais non demandeurs d'emploi. Cette aide est complémentaire des autres dispositifs de formation et d'accompagnement. Cette aide vise également le développement des contrats non précaires, en bonifiant l'aide financière en cas d'embauche en CDI.

Mise en œuvre

Cette aide financière est versée à toute entreprise ou association, sous certaines conditions, pour l'embauche en CDI ou en CDD de 6 mois minimum, d'un salarié résidant dans un quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV).

Et en Normandie ?

Sur les 22.626 contrats ouverts en France en 2020, 761 sont conclus en Normandie.

Pour en savoir plus :

[site de la DREETS Normandie](#)

[Site de Pôle emploi](#)



Parrainage

Pilotage

La DREETS pilote ce dispositif.

Objectif

Favoriser par un accompagnement personnalisé l'insertion professionnelle des jeunes et des adultes âgés de 16 à 25 ans, en particulier ceux issus des quartiers prioritaires.

Mise en œuvre

Le parrainage vient consolider l'efficacité de tous les dispositifs d'insertion, mais également des procédures d'embauche. L'action de parrainage visant à faciliter l'accès et le maintien dans l'emploi, les parrainés doivent avoir un projet professionnel. Le parrainage n'est pas un dispositif d'orientation. La Circulaire du Premier ministre du 22 janvier 2019 a posé comme objectif de doubler le nombre de parrainés en QPV entre 2019 et 2022, afin de dédier 35% des places à des jeunes des QPV.

Et en Normandie ?

Contacts :

DREETS

Oumarou FOFANA

oumarou.fofana@dreets.gouv.fr



Les Clauses sociales d'insertion

Pilotage

Le maître d'ouvrage, acheteur d'une prestation.

Objectif

Promouvoir dans l'emploi les personnes qui en sont éloignées (les bénéficiaires du RSA, les demandeurs d'emploi de longue durée, les jeunes sans qualification, les personnes en situation de handicap).

Mise en œuvre

La loi du 1er août 2003 portant la création de l'Agence nationale de rénovation urbaine (ANRU) a rendu les clauses sociales obligatoires dans toutes les opérations de rénovation urbaine. Une charte nationale d'insertion adoptée en 2005 et renouvelée en 2015 prévoit de « consacrer à l'insertion professionnelle au moins 5% des heures travaillées et 10% des embauches réalisées dans le cadre de la gestion urbaine de proximité et de la gestion des équipements ».

Depuis une dizaine d'années, des facilitateurs de clauses sociales aident leur mise en œuvre dans les marchés publics et privés. Cette démarche implique divers acteurs dont les élus, techniciens, entreprises, structures d'insertion par l'activité économique... Le rôle du facilitateur est d'aider à la création des clauses et d'accompagner sa mise en œuvre et le suivi de la réalisation en animant un guichet territorial unique et partenarial.

Interlocuteur de l'entreprise, il recherche des solutions en menant toutes les concertations possibles sur son territoire d'intervention auprès des organismes prescripteurs (PLIE, mission locale, Pôle emploi, MDE, services d'insertion du Conseil général, CCAS.). Avec les structures d'insertion par l'activité économique (SIAE), il travaille à leur positionnement dans la mise en œuvre des « marchés clausés ».

La liste des facilitateurs des clauses d'insertion sociale est consultable au lien suivant : ville-emploi.asso.fr

Les plans locaux pour l'insertion et l'emploi (PLIE)

Pilotage

Le PLIE associe, à l'échelle d'une ou plusieurs communes, l'ensemble des acteurs institutionnels et des partenaires socio-économiques concernés. Il peut prendre quatre formes : régie au sein d'une collectivité locale, établissement public, association ou groupement d'intérêt public.

Objectif

Concevoir et organiser des parcours d'insertion permettant à des personnes éloignées de l'emploi de bénéficier de différentes actions d'accompagnement visant à les préparer à leur intégration pérenne sur le marché du travail.

Mise en œuvre

L'orientation des personnes vers le PLIE est faite par des prescripteurs : Pôle emploi, missions locales,

centres communaux d'action sociale (CCAS) et des structures d'insertion par l'activité économique.

Et en Normandie ?

7 PLIE recensés

[PLIE de la Métropole Rouen Normandie](#)

[PLIE de Dieppe Maritime](#)

[PLIE du Cotentin](#)

[PLIE de Evreux Portes de Normandie](#)

[PLIE de l'agglomération Seine Eure](#)

[PLIE de l'Agglomération Caennaise](#)

[PLIE du Pays d'Auge](#)



L'insertion par l'activité économique (IAE)

L'insertion par l'activité économique (IAE) permet aux personnes les plus éloignées de l'emploi, de bénéficier d'un contrat de travail et d'un accompagnement visant à faciliter leur retour à l'emploi.

Des structures spécialisées, signent des conventions avec l'Etat leur permettant d'accueillir, de salarier et d'accompagner ces travailleurs. Le Pacte Ambition pour l'IAE de septembre 2019 comprend une trentaine de mesures dont celle de créer 100.000 places dans les structures de l'IAE en 2022.

COORACE	<p>Fédération nationale de l'économie sociale et solidaire, elle rassemble des entreprises militantes réparties sur l'ensemble du territoire, constituées notamment sous la forme de structures d'insertion par l'activité économique (SIAE).</p> <p>Elles interviennent dans des secteurs d'activité variés et partagent comme projet commun de participer à l'émergence d'un nouveau modèle de développement économique, solidaire et durable.</p>	<p>Contacts :</p> <p>Laurent BOUVET l.bouvet@coorace-normandie.org</p> <p>Julien ALLEAU j.alleau@coorace-normandie.org</p> <p>www.coorace.org</p>
CHANTIER ÉCOLE	<p>Le réseau CHANTIER école regroupe les chantiers d'insertion afin de mutualiser leurs compétences et leurs méthodes autour de valeurs communes.</p> <p>A ce titre, le réseau CHANTIER école vise à regrouper ses adhérents autour d'une charte nationale, à développer la professionnalisation, à capitaliser et à diffuser les bonnes pratiques et à représenter les adhérents auprès des institutions et des partenaires de l'IAE.</p>	<p>Contact :</p> <p>Marie DESSE-BAUDE m.desse-baude@chantierecole.org</p>
FÉDÉRATION DES ENTREPRISES D'INSERTION	<p>Créée en 1988, cette fédération représente les entreprises d'insertion et entreprises de travail temporaire d'insertion en France, dans de nombreux secteurs d'activités.</p>	<p>Contact :</p> <p>contact.normandie@lesentreprises-dinsertion.org</p>
FÉDÉRATION DES ACTEURS DE LA SOLIDARITÉ NORMANDIE	<p>La FAS regroupe en 2017 40 associations et organismes qui ont pour but de développer les initiatives visant la dignité, l'épanouissement et l'autonomie des personnes seules, des couples et des familles, en difficulté d'adaptation ou d'insertion sociale.</p>	<p>Contact :</p> <p>accueil.normandie@federationsolidarite.org</p>



Le Contrat d'engagement jeune (CEJ)

Pilotage

Les missions locales pilotent ce dispositif d'insertion.

Objectif

Le CEJ, qui a succédé à la Garantie jeunes en 2022, permet d'accompagner les jeunes entre 16 et 25 ans sans emploi ni formation vers une insertion socio-professionnelle. Cet accompagnement est assorti d'une aide financière pour faciliter leurs démarches d'accès à l'emploi.

Mise en œuvre

Chaque accompagnement est sanctionné par un contrat signé entre le jeune et la mission locale, assorti d'objectifs et d'une aide financière. Cet accompagnement peut intégrer des périodes de formation et de mises en situation en milieu professionnel.

Et en Normandie ?

Depuis l'entrée en vigueur du dispositif jusqu'en 2018, 17.830 jeunes ont bénéficié de la CEJ en Normandie. Environ 20% des bénéficiaires résident en quartier prioritaire.

En savoir plus :

[Site du Ministère du travail](#)



Sésame vers l'emploi pour le sport et l'animation dans les métiers de l'encadrement (SESAME)

Pilotage

Ce dispositif est piloté par la DRAJES Normandie.

Objectif

Il a pour objectif d'accompagner vers un emploi dans le sport et dans l'animation les jeunes de 16 à 25 ans rencontrant des difficultés d'insertion sociale et/ou professionnelle.

Mise en œuvre

Les structures souhaitant proposer cet accompagnement doivent répondre à un appel à projet géré par la DRAJES. Les structures retenues peuvent ainsi proposer un accompagnement aux 16-25 ans (jusqu'à 30 ans pour les personnes en situation de handicap) résidant en quartier prioritaire ou en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR), en difficultés socioprofessionnelles et en décrochage scolaire.

Cet accompagnement est ponctué de différentes étapes : définition du projet professionnel, remise à niveau de compétences de base, immersion professionnelle, formation qualifiante... Le Plan 1jeune1solution développe 6000 places au sein de ce dispositif en 2021-2022.

Et en Normandie ?

Contact DRAJES de Normandie :

Jean-Christophe BOULANGER - 02 32 08 88 25
jean-christophe.boulangier@ac-normandie.fr

Référent régional

[Site de la DRAJES normandie](#)



Ecole de la 2ème chance (E2C)

Pilotage

Labellisation sur la base d'un cahier des charges établi par les Ministères chargés de l'Éducation et de l'Emploi.

Objectif

Offrir à des jeunes de 16 à 25 ans (ou plus selon les accords avec les collectivités locales), sortis du système scolaire sans diplôme ni qualification et exposés à un risque d'exclusion sociale et professionnelle, une nouvelle chance de développer compétences et savoir-être, pour leur permettre de s'insérer durablement sur le marché du travail.

Mise en œuvre

Les jeunes qui intègrent une E2C ont un statut de stagiaire de la formation professionnelle et perçoivent une rémunération de 300€ en moyenne par mois, financée par la Région (montant variable selon la situation du jeune et incluant la protection sociale).

Fondées sur l'individualisation des parcours et l'apprentissage de l'autonomie, sortant ainsi des schémas scolaires classiques, les Écoles de la 2ème Chance accueillent les jeunes tels qu'ils sont : sans qualification, sans emploi, sans autre critère que leur motivation.

Il est possible d'intégrer l'E2C Normandie tout au long de l'année, soit directement, soit par l'intermédiaire

d'un prescripteur (Mission locale, Pôle emploi, mairies, CCAS ou tout organisme ou association du champ de l'insertion sociale ou professionnelle).

À leur sortie de l'école, les jeunes disposent d'un portefeuille de compétences et sont suivis pendant 6 mois par un formateur référent.



Et en Normandie ?

La première École de la Deuxième Chance de Normandie a ouvert ses portes le 2 janvier 2017 à Hérouville-Saint-Clair.

E2C Normandie
717 quartier Grande Delle
Site Boisrobert
14200 HÉROUVILLE-SAINT-CLAIR
contact@e2cnormandie.fr
02 61 67 09 87



Établissement public d'insertion pour l'emploi (Épide)

Pilotage

Placé sous la tutelle des ministères chargés de l'Emploi et de la Ville.

Objectif

L'Épide agit pour l'insertion des jeunes de 18 à 25 ans sortis du système scolaire sans diplôme ni qualification professionnelle.

Mise en œuvre

Dans 19 centres à travers la France, les jeunes volontaires sont accueillis en internat. Accompagnés par quelques 1 100 professionnels dans un cadre structuré, ils vivent les valeurs de la République au quotidien pour construire et réussir leur projet professionnel, acquérir une formation générale et spécialisée et apprendre le vivre ensemble. Les admissions se déroulent tout au long de l'année, tous les 2 mois.



Et en Normandie ?

La Normandie compte, depuis 2006, deux centres Épide à Alençon dans l'Orne et à Val-de-Reuil dans l'Eure.

En savoir plus :
[Les centres EPIDE au national](#)



AXES TRANSVERSAUX

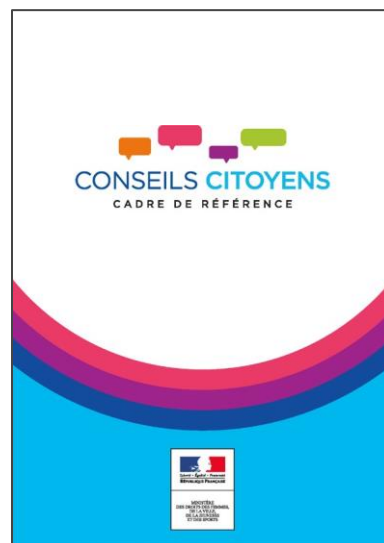
PARTICIPATION DES HABITANTS : LES CONSEILS CITOYENS

La politique de la ville s'est toujours inscrite dans une logique de co-construction avec ses habitants. Dès la fin des années 70, les citoyens sont placés au cœur du développement et de la vie sociale des quartiers, et leurs initiatives participent à la mise en place d'actions nouvelles. Alors que la politique de la ville s'est institutionnalisée, de nouvelles méthodes ont été développées pour donner davantage la parole aux citoyens et pour leur permettre d'initier des nouvelles actions et de peser sur les décisions qui les concernent. La loi du 21 février 2014 a conforté cette idée en créant les conseils citoyens. Un conseil citoyen est mis en place dans chaque quartier prioritaire de la politique de la ville, sur la base d'un diagnostic des pratiques et des initiatives participatives. La participation citoyenne revêt un double objectif : permettre l'émergence de nouvelles initiatives dans les quartiers tout en étant garant de la présence citoyenne dans la gouvernance de la politique de la ville.

Selon la loi Lamy, les conseils citoyens sont associés à la mise en œuvre et à l'évaluation des contrats de ville. Des représentants du conseil citoyen participent à toutes les instances de pilotage du contrat de ville, y compris celles relatives aux projets de renouvellement urbain, pour faire remonter la parole des habitants et leur expertise du terrain.

➤ **Y aller**
par **4 chemins**.

Le site «Y aller par 4 chemins» est le portail du Réseau national des centres de ressources politique de la ville dédié à la participation citoyenne dans les quartiers prioritaires



Les conseils citoyens exercent leur fonction en toute autonomie vis-à-vis des pouvoirs publics et inscrivent leur action dans le respect des valeurs de liberté, d'égalité, de fraternité, de laïcité et de neutralité.

Source : Loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, Art. 7

En savoir plus : [Le cadre de référence](#)

En savoir plus : [Le rapport de janvier 2019 de la Commission nationale du débat public sur la dynamique des conseils citoyens](#)

[Lien vers le site](#)

Et en Normandie ?

L'ORS-CREAI Normandie s'est engagé dans l'animation d'un **réseau sur l'accompagnement des conseils citoyens**. Ce réseau créé en janvier 2020 a pour missions d'épauler les personnes en charge de l'accompagnement, du suivi et/ou de l'animation des conseils citoyens normands en leur offrant un espace d'échanges sur leurs problématiques et enjeux locaux.

Contact :

[Gautier Delahaye](#)
Chargé de missions



Le Fonds de participation des habitants et des petites associations (FPH/PA)

Pilotage

Le ou les conseil(s) citoyen(s) et les collectivités locales.

Objectif

Développer les initiatives citoyennes sur le lien social dans les quartiers prioritaires.

Mise en œuvre

Le Fonds de participation des habitants et des petites associations (FPH/PA) est géré par les conseils citoyens, et alimenté par les partenaires de la politique de la ville (ville, intercommunalité, parfois bailleurs sociaux...). Non obligatoire à tous les QPV, ce fonds amplifie le rôle de facilitateur au développement des initiatives citoyennes du conseil citoyen, puisqu'il a vocation à financer des petits projets ponctuels de développement du lien social, portés par des associations sans salariés ou des collectifs d'habitants

sur le quartier prioritaire. La simplicité des démarches pour y accéder permet aux non professionnels de proposer un projet.

Et en Normandie ?

Voici une liste non exhaustive des FPH/PA établis en Normandie :

- ▶ Caen la mer
- ▶ L'Aigle
- ▶ Louviers/Val de Reuil
- ▶ Elbeuf
- ▶ Fécamp



LE PLAN DE FORMATION AUX VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE ET À LA LAÏCITÉ

Pilotage

Cette action est pilotée et financée par l'ANCT au plan national et par la DREETS de Normandie au plan régional. Les partenaires sont le Rectorat de Normandie, l'ORS-CREAI Normandie, les Ceméa, la Ligue de l'enseignement et l'ANCT. La formation est financée par l'ANCT.

Objectif

Proposer des formations à destination des acteurs de terrain qui ont une relation de service à la population, pour les aider à respecter et à faire respecter le principe de laïcité dans leur activité professionnelle, sans discrimination.

Mise en œuvre

Dans un contexte de crispation autour du fait religieux et du vivre ensemble dans les milieux scolaires et l'espace public, l'ANCT a été mandatée par le Premier ministre en 2016 pour travailler à une formation à destination des agents des fonctions publiques, des salariés et bénévoles qui sont au contact direct des publics. Ce plan s'inscrit dans les engagements des Comités interministériels à l'égalité et à la citoyenneté (Ciec) des 6 mars et 26 octobre 2015.



Valeurs de la République
et **Laïcité**

Et en Normandie ?

Contact en région Normandie :

Tél. : 02 31 52 73 66

Marc KHATCHADOURIAN
marc.khatchadourian@dreets.gouv.fr

Pour en savoir plus :
[site consacré au plan VRL](#)



ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

La loi dite Lamy, de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, place l'égalité entre les femmes et les hommes comme une des priorités transversales obligatoires des nouveaux contrats de ville, avec la jeunesse et la lutte contre les discriminations. La [loi du 4 août 2014](#) portant sur l'égalité réelle entre les femmes et les hommes précise que toutes les politiques publiques doivent faire l'objet d'une évaluation d'impact dans ce domaine avant d'être engagées.

La [note technique du 7 août 2019](#) consacrée à la mise en place d'une approche budgétaire intégrée relative à l'égalité entre les femmes et les hommes dans la programmation des crédits de la politique de la ville encourage l'expérimentation de ce type de budgets.

En France, les femmes dans les quartiers prioritaires sont plus éloignées de l'emploi que les hommes et, lorsqu'elles sont actives, subissent plus souvent des conditions de travail précaires ou le sous-emploi, en assumant parfois seules la responsabilité du ménage dans les situations de familles monoparentales (rapport ONPV, 2021).

- **Près d'une femme sur deux** est en dehors de l'emploi contre près d'une femme sur trois dans les quartiers environnants. Le taux d'activité des femmes y est également inférieur de 16,2 points à celui des hommes en QPV,
- **16,6 %** travaillent à temps partiel tout en souhaitant travailler davantage ou sont au chômage technique ou partiel. Ces situations de sous-emploi concernent seulement 5,6 % des hommes actifs occupés habitant en QPV et 6,8 % des femmes résidant hors QPV.
- Les salariées sont plus fréquemment en CDD que les hommes (**1,6 fois plus**) mais également que les salariées hors QPV (1,7 fois plus). Elles sont **2,3 fois plus en intérim** que les femmes vivant dans les autres quartiers des unités urbaines environnantes.
- Les femmes des QPV sont majoritairement employées, **3,2 fois plus** que les hommes des QPV et 1,6 fois plus que les femmes des autres quartiers, et exercent moins fréquemment des emplois de cadres ou des professions intellectuelles supérieures que les femmes vivant hors QPV (6,6 % contre 23,1 %).

Source : ANCT, 2021

Le Réseau déconcentré des droits des Femmes et de l'égalité entre les Femmes et les hommes en Normandie

La Direction Régionale aux Droits des Femmes et à l'Égalité (DRDFE) est chargée de mettre en œuvre la politique interministérielle des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes en Normandie. Elle anime et coordonne une équipe de 5 déléguées départementales qui coordonnent et accompagnent les acteurs locaux dans leurs démarches de promotion des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Le réseau déconcentré s'investit notamment dans les 3 champs d'actions suivants :

1. La lutte contre les violences faites aux femmes
2. L'égalité professionnelle (entrepreneuriat par les femmes, index égalité, lutte contre les violences sexistes et sexuelles au travail...)
3. La culture de l'égalité (déconstruction de stéréotypes, promotion de l'égalité femmes-hommes dans le sport et la culture, égalité entre les filles et les garçons dans le système éducatif...)

Et en Normandie ?

Référents à la DRDFE de Normandie :

- ▶ Directeur régional : Frédérique GIBERT-BENARROS
 - ▶ Directrice régionale déléguée : Alexia EVERAERE
- Contact : drdfe@normandie.gouv.fr

Déléguées départementales :

- ▶ 14 : en cours de recrutement
- ▶ 27 : Blandine FORNIER (DDETS)
blandine.fornier@eure.gouv.fr
- ▶ 50 : Céline LAISNEY (DDETS)
celine.laisney@manche.gouv.fr
- ▶ 61 : Maïté BILLAUD (DDETSPP)
maite.billaud@orne.gouv.fr
- ▶ 76 : Mary-Lou SADIKY (DRDFE)
mary-lou.sadiky@normandie.gouv.fr





**ORS • CREA
NORMANDIE**

CENTRE RESSOURCES SANTÉ, VULNÉRABILITÉS
& POLITIQUE DE LA VILLE

Avec le soutien de



**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**RÉGION
NORMANDIE**

Directrice de publication :

Françoise AUMONT,
présidente de l'ORS-CREAI Normandie

Rédaction et coordination de la publication :

Pascale DESPRES, Gautier DELAHAYE,
Lucie LECHAT, Julie SIMON

Maquettage de la publication :

Elodie BROUDIN, Gautier DELAHAYE

ORS CREA Normandie

**3 place de l'Europe
14200 HEROUVILLE ST CLAIR**

02 31 75 15 20

orscreainormandie.serveur-clients.fr
contact@orscreainormandie.org

*Nos plus vifs remerciements aux acteurs
sollicités pour alimenter cette production.*